



ARRETE N° 2025 - 647
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Rue de la République n° 49
Réservation Stationnement
Agence AXA
Les 19 et 20 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de l'Agence AXA – 49, rue de la République, afin de réserver deux places de stationnement, dans le cadre de l'organisation d'un événement de Noël, Rue de la République au n° 49, les 19 et 20 Décembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Agence AXA est autorisée à réserver deux places de stationnement, dans le cadre de l'organisation d'un événement de Noël, Rue de la REPUBLIQUE au n° 49, les 19 et 20 DECEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé au Demandeur, Rue de la République, devant le numéro 49, pendant la période citée dans l'Article 1, afin de permettre l'événement.

Les places de stationnement sont à réserver par le Demandeur.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux sont à venir chercher et à rendre au Centre Technique Municipal, de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 14 Novembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

